



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-534

Ottawa, le 27 octobre 2005

Câble VDN inc.

Montréal (Québec)

Révocation de licence

1. Câble VDN inc. a demandé la révocation de la licence qu'elle détient relativement à l'entreprise de distribution par câble autorisée à desservir Montréal.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Câble VDN inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>